

## CAHIER DES CHARGES 2019

### DESCRIPTION

Les parcours *regards* proposent à des jeunes des rencontres avec la création artistique contemporaine, des lieux de culture ou de patrimoine. Ils portent sur tous les champs artistiques : cirque, arts de la rue, musique, théâtre, danse, marionnettes, littérature, poésie, archives, cinéma, audiovisuel, arts numériques, arts visuels, design, architecture, patrimoine... Ils ont pour ambition de montrer la diversité des formes artistiques contemporaines, ainsi que de donner à voir les nouvelles écritures et les nouveaux langages artistiques.

Ils se donnent comme principaux objectifs de :

- permettre à des jeunes de découvrir une création artistique et/ou un objet patrimonial, de rencontrer des artistes et de fréquenter des lieux et événements culturels de la région,
- inscrire les établissements scolaires et les organismes de formation dans la vie culturelle de leurs territoires,
- inciter les structures culturelles et les artistes à partager leur travail avec des publics,
- renforcer la présence artistique sur l'ensemble du territoire et donner aux créateurs les moyens de travailler, de rechercher, d'expérimenter en relation avec les populations,
- promouvoir les rencontres interdisciplinaires.

Ils s'adressent à des jeunes scolarisés ou formés au sein de structures relevant des compétences de la Région :

- lycées publics et privés,
- Centres de Formation des Apprentis,
- Maisons Familiales et Rurales,
- organismes de formation,
- école de la deuxième chance.

Ce dispositif a été conçu en partenariat avec les autorités académiques.

Les CEMEA de Normandie assurent la coordination des parcours *regards* sur l'ensemble du territoire Normand. Ce travail consiste notamment à :

- mettre en relation les artistes, les établissements scolaires et les structures culturelles
- suivre la mise en place des parcours et garantir les conditions d'accueil des équipes artistiques au sein des établissements
- soutenir les enseignants dans la mise en place des parcours
- animer les échanges au moment des spectacles *in situ* et de l'atelier de retour sensible.

## ELABORATION DES PROJETS

Les *regards* sont conçus par des structures culturelles de Normandie en relation avec des artistes. Chaque projet comprend un parcours culturel et des temps de sensibilisation.

### 1) Un temps de sensibilisation mené par les artistes

Ce temps peut prendre la forme d'un atelier de pratique, d'un atelier d'écriture, d'une conférence participative, d'un concert commenté ou de toute forme jugée pertinente, à imaginer par l'équipe artistique. Il peut être proposé avant ou après la forme artistique. Les artistes qui animeront ce temps de sensibilisation proviennent de l'équipe donnant la forme artistique in situ et/ou de l'équipe programmée dans l'un des lieux partenaires. Il est souhaité, autant que possible, que les artistes intervenant soient les mêmes tout au long du projet. Des professionnels de la culture peuvent être associés à ce temps.

### 2) Pour les parcours « musiques actuelles » : des conférences

Proposée par Olivier Gall, chargé de médiation à la Traverse, la conférence généraliste sur l'histoire des musiques actuelles présente aux élèves les différents courants musicaux constituant les musiques actuelles ainsi que les conditions historiques, géographiques, sociales et technologiques qui expliquent leur contexte de production. De manière optionnelle, des conférences spécialisées portant sur des esthétiques, périodes ou courants particuliers, pourront être proposées.

### 3) Une forme in situ

Le/les artiste(s) présentent une forme artistique au sein de l'établissement ou de la structure de formation, pouvant être un spectacle, un concert, une projection, une exposition, une lecture... La forme doit être adaptée au lieu (ou facilement modulable) et autonome techniquement. Elle doit être créée ou suffisamment avancée pour garantir des éléments techniques et financiers stables.

### 4) Une forme programmée dans le cadre de saisons culturelles proposées par des lieux professionnels et/ou des festivals

La fréquentation interviendra en tout public, dans le but de favoriser l'autonomie des jeunes. Le lien doit être évident entre la forme proposée au sein de l'établissement et la forme programmée au sein du lieu de diffusion (même compagnie, même auteur, thématique similaire, etc).

### 5) Un atelier de « retour sensible »

Les CEMEA animent un atelier permettant aux jeunes de se questionner sur la fonction de spectateur et de partager leurs attentes et leurs expériences en prologue ou prolongement de la rencontre avec l'œuvre et l'équipe artistique. Cet atelier vise à poser un regard et des mots sur les ressentis et à investir l'expérience vécue. Il s'agit d'un atelier en mouvement, amenant à une expression individuelle et collective.

**Important :** Les « regards » peuvent être conçus par des structures culturelles et/ou des équipes artistiques seules, ou co-construits en partenariat un établissement éducatif déterminé.

## FONCTIONNEMENT ET CALENDRIER DU DISPOSITIF

|   |   |  |                                  |
|---|---|--|----------------------------------|
| 1   | Candidatures des structures culturelles               | Des propositions de parcours sont adressées à la Région par des structures culturelles du territoire, à l'aide du dossier joint.   | 15/01/19<br>au<br>15/03/19       |
| 2   | Sélection des projets                                 | La Région procède à la sélection de 20 à 25 projets, avec l'aide d'un jury composé de représentants des Rectorats, de la DRAC, de la DRAAF et des CEMEA.                                   | Vers le<br>1 <sup>er</sup> avril |
| 3   | Candidatures des établissements                       | Les projets culturels retenus sont proposés aux établissements scolaires et aux organismes de formation. Les établissements intéressés formulent trois vœux.                               | 23/04/19<br>au<br>03/06/19       |
| 4   | Attribution des parcours culturels aux établissements | La Région attribue les parcours culturels aux établissements et organismes de formation et en informe les structures culturelles concernées.   | 20 juin                          |
| 5   | Dépôt des demandes de subvention                      | Les budgets des parcours sont finalisés et les demandes de subvention adressées à la Région. Les bénéficiaires des subventions sont des structures culturelles ou des équipes artistiques. | Pour le<br>31/08/19              |
| Déroulement des projets au cours de l'année 2019/2020 |   |  |                                  |

## MODALITES DE FINANCEMENT

La Région prend en charge les frais artistiques, techniques et de médiation pour tous les temps cités en dehors des temps de programmation dans les structures culturelles. Les frais de production et les frais de personnel des établissements scolaires, des organismes de formation et des structures culturelles associées ne peuvent être couverts par la subvention.

Dans le cadre des parcours *regards*, les structures culturelles s'engagent à proposer un tarif préférentiel aux jeunes. Il est attendu que soit pratiqué un tarif de 5 €. Ces frais de billetterie sont à la charge des jeunes ou des établissements.

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les porteurs de projets éligibles sont des structures culturelles professionnelles (personnes morales).

Les artistes qui interviennent doivent témoigner d'une activité récente de création diffusée dans des lieux professionnels.

Les projets portés par des structures culturelles déjà soutenues par la Région Normandie ne seront éligibles que s'il s'agit de nouveaux projets, s'ajoutant à ceux déjà inscrits dans les missions habituelles de diffusion, de soutien à la création, ou de fidélisation des publics de ces structures.

## ANALYSE DES PROJETS

La qualité et la singularité des projets artistiques et des formes de médiation proposées aux jeunes constituent les deux principaux critères d'analyse des candidatures.

Outre ces critères, la Région Normandie veillera à l'équilibre global des territoires et des disciplines artistiques ainsi qu'au renouvellement des porteurs de projets. Elle assurera également un équilibre entre des projets portés par des institutions culturelles et des projets portés par des structures culturelles indépendantes, afin de promouvoir une diversité artistique et culturelle.